



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

10<sup>e</sup> séance du mardi 5 janvier 2016

Présidence de M. Yvan Salzmann, président

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2014/67 de la Municipalité, du 23 octobre 2014 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. de dissoudre le Groupe consultatif et de suivi du projet Métamorphose ;
2. de charger la Municipalité de mettre sur pied un nouveau Groupe consultatif du projet Métamorphose, celui-ci étant présidé par une personnalité du milieu académique et composé de personnes proposées par les milieux suivants notamment, en évitant les conflits d'intérêts par rapport aux buts posés :
  - coopératives d'habitants,
  - investisseurs,
  - commerçants,
  - sportifs,
  - associatifs,
  - culturels,
  - artisanat, construction et entreprises.

Ces personnes étant invitées en tant qu'individus représentatifs d'un milieu et non comme délégués d'un parti ou d'une association ;

3. de charger le groupe de remettre à chaque fin de législature un bilan global de ses recommandations et prises de position à l'attention de la Municipalité et du Conseil communal ;
4. de charger la Municipalité de consulter régulièrement les partis, par exemple par la CCUT politique sur l'avancée du projet Métamorphose, notamment lors de chaque étape importante.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi cinq janvier deux mil seize.

Le président :

Le secrétaire :



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

10<sup>e</sup> séance du mardi 5 janvier 2016

Présidence de M. Yvan Salzmänn, président

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport-préavis N° 2015/30 de la Municipalité, du 23 avril 2015 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

d'approuver la réponse au postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand « Neutralité du réseau internet lausannois ».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi cinq janvier deux mil seize.

Le président :

Le secrétaire :



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

10<sup>e</sup> séance du mardi 5 janvier 2016

Présidence de M. Yvan Salzmänn, président

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport-préavis N° 2015/3 de la Municipalité, du 8 janvier 2015 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. Axel Marion « Un-e délégué-e à la politique familiale pour une meilleure coordination et un meilleur soutien aux familles lausannoises ».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi cinq janvier deux mil seize.

Le président :

Le secrétaire :



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

10<sup>e</sup> séance du mardi 5 janvier 2016

Présidence de M. Yvan Salzmänn, président

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts : « Pour l'étude d'une ouverture des bibliothèques le dimanche » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi cinq janvier deux mil seize.

Le président :

Le secrétaire :



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

10<sup>e</sup> séance du mardi 5 janvier 2016

Présidence de M. Yvan Salzmann, président

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Valéry Beaud et consorts : « Pour un prolongement de la ligne de tram t1 vers Bellevaux » ;
- vu le rapport de la Commission permanente de politique régionale qui a examiné cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi cinq janvier deux mil seize.

Le président :

Le secrétaire :



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

10<sup>e</sup> séance du mardi 5 janvier 2016

Présidence de M. Yvan Salzmänn, président

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Giampiero Trezzini et consorts : « Pour une meilleure exploitation du potentiel agricole lausannois » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi cinq janvier deux mil seize.

Le président :

Le secrétaire :



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

10<sup>e</sup> séance du mardi 5 janvier 2016

Présidence de M. Yvan Salzmann, président

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M<sup>me</sup> Sophie Michaud Gigon : « Pollution de l'air : quelles mesures pour la santé des Lausannoises et Lausannois ? » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*prend acte*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi cinq janvier deux mil seize.

Le président :

Le secrétaire :



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

10<sup>e</sup> séance du mardi 5 janvier 2016

Présidence de M. Yvan Salzmänn, président

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M. Claude-Alain Voiblet : « Aide sociale ou assurance chômage : abus et récupération des prestations perçues indûment ! » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*prend acte*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi cinq janvier deux mil seize.

Le président :

Le secrétaire :





# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

10<sup>e</sup> séance du mardi 5 janvier 2016

Présidence de M. Yvan Salzmann, président

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M<sup>me</sup> Sophie Michaud Gigon : « L'Orangerie peut-elle être aussi accessible aux Lausannois-e-s ? » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*prend acte*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi cinq janvier deux mil seize.

Le président :

Le secrétaire :



## E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

10<sup>e</sup> séance du mardi 5 janvier 2016

Présidence de M. Yvan Salzmänn, président

### Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M<sup>me</sup> Anna Zürcher : « Une Fête des écoles, une Fête du Bois et des visites des institutions lausannoises pour tous les enfants scolarisés à Lausanne » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*prend acte*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi cinq janvier deux mil seize.

Le président :

Le secrétaire :